
Corps intermédiaires : accords perdus de la démocratie ?

NOTE D'ENJEU - AVRIL 2023



Think tank de référence en France et en Europe, l'Institut Montaigne est un espace de réflexion indépendant au service de l'intérêt général. Ses travaux prennent en compte les grands déterminants sociétaux, technologiques, environnementaux et géopolitiques afin de proposer des études et des débats sur les politiques publiques françaises et européennes. Il se situe à la confluence de la réflexion et de l'action, des idées et de la décision.

NOTE D'ENJEUX - Avril 2023

Corps intermédiaires : accords perdus de la démocratie ?



*Les notes d'enjeux de l'Institut Montaigne
posent des constats et identifient
des problématiques sur des enjeux stratégiques
afin d'ouvrir le débat public.*



Blanche Leridon

Blanche Leridon est directrice éditoriale de l'Institut Montaigne, spécialiste des questions démocratiques et institutionnelles.

Elle a rejoint pour la première fois l'Institut Montaigne en 2015. Entre 2018 et 2021, elle a exercé plusieurs fonctions au sein de cabinets ministériels : auprès de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, où elle était en charge des questions parlementaires, d'égalité des chances et de culture ; à la Présidence de l'Assemblée nationale entre 2018 et 2020, où elle conseillait le Président sur les questions de culture et d'éducation.

Blanche Leridon enseigne à Sciences Po, son cours porte sur l'évolution du discours politique sous la V^{ème} République. À l'Institut Montaigne, elle pilote plusieurs initiatives autour de la démocratie et du populisme. Ses thèmes de recherche sont les mutations démocratiques, l'avenir des corps intermédiaires, la communication politique et le discours. Elle est l'auteur d'un essai paru aux Éditions Bouquins en février 2022, *Odyssées Ordinaires*.

Elle est diplômée du master d'Affaires publiques de Sciences Po Paris. Avant d'intégrer Sciences Po, elle a étudié les lettres en classe préparatoire et l'histoire à UCL (*University College London*).

Introduction 9

1 Un peu d'histoire : Robespierre avant Tik Tok

1.1 AUX ORIGINES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA DÉFIANCE 11

1.1.a Le corps du peuple contre le peuple des corps 11

1.1.b Les partis contre la Patrie 13

1.1.c Quand le mérite défie l'arbitraire 14

1.2 LA RÉHABILITATION DES CORPS AUX XIX^{ÈME} ET XX^{ÈME} SIÈCLE 15

1.2.a Les corps, garants de l'honneur, du devoir et de la liberté 16

1.2.b Le tampon de la loi et l'ère de la consolidation 18

1.2.c De grands acquis parachèvent une légitimité qui est néanmoins déjà fragile 19

2 Les corps du présent : vers une société sans filtre ?

2.1 LES REMISES EN CAUSE OU L'OBSESSION DU DÉCLIN 20

2.1.a Les corps à l'épreuve des bouleversements sociétaux 21

2.1.b Corps intermédiaires et désintermédiation technologique 22

2.1.c Des coordinations aux Gilets jaunes : bégaiement de l'histoire et discours du déclin permanent	24
2.1.d Le parti est mort, vive le parti !	28
2.2 REDONNER LEUR PLACE AUX CORPS, REVITALISER LES ESPRITS	32
2.2.a Des risques d'un discours performatif du déclin	32
2.2.b Comment sortir de ce discours mortifère et réinvestir les corps intermédiaires ?	34
Les cinq grands défis	36
Remerciements	37

Introduction

Notre pays peut-il se passer de ses corps intermédiaires ? Volontairement provocante, cette question reflète les préoccupations, les orientations et souvent même les décisions qui ont été prises ces derniers mois et ces dernières années en France. Recul continu des adhésions militantes partisans, contournement des syndicats, remplacement progressif des partis traditionnels par des mouvements, circulation d'une information de plus en plus horizontale, suppression des corps diplomatiques et préfectoraux : ces quelques exemples, empruntés au syndicalisme, aux partis politiques, aux médias mais aussi à la haute fonction publique, interrogent très profondément la place et la pérennité de la médiation et de la représentation organisée dans notre pays. Dans une société de plus en plus désintermédiée, peut-on se passer de ces relais ? Les mutations sociétales et technologiques, comme les demandes croissantes de démocratie directe, entérinent-elles leur obsolescence et leur déclin ? Ou, au contraire, appellent-elles leur impératif réinvestissement ?

Toute réflexion globale sur les corps intermédiaires se heurte, d'abord et avant tout, à un problème de définition et de périmètre. Concept valise bien commode, la notion - très française - de "corps intermédiaires" a ses limites et ses défauts : elle échappe à toute définition institutionnalisée et ses contours sont aussi fluctuants que controversés. Partis politiques, organisations syndicales et patronales, associations et médias d'un côté, corps de l'État, acteurs locaux, délégations d'autorité de l'autre... Derrière les querelles de terminologie, leur organisation, leurs fonctions de médiation, de relais, de subsidiarité ou de structuration de l'espace et du débat public, sont des éléments qui, fondamentalement, les rassemblent. Des éléments qui ont toujours été au cœur du fonctionnement démocratique et du dialogue social en France. Et c'est précisément ce rôle-là qui serait remis en cause aujourd'hui. Pour comprendre les ressorts de cette défiance (ou, à tout le moins, du contournement dont ils font l'objet), il est indispensable de revenir sur l'histoire de ces corps et leurs fondements. Il est tout aussi indispensable de saisir comment les grandes transformations sociales, économiques et numériques bousculent aujourd'hui leurs fondamentaux.

En parcourant cette histoire, plusieurs enseignements se dégagent. Le premier nous montre que les interrogations d'aujourd'hui animaient déjà les réflexions des commentateurs d'hier, que l'idée même du déclin est indissociable du discours sur les corps en général. Cela nous amène à nuancer, sinon relativiser ou démentir, le discours décliniste ambiant qui augure, à intervalle régulier depuis près de deux siècles, l'inéluctable disparition des partis, des syndicats, ou, plus ponctuellement, de la presse et de certains corps de fonctionnaires. Alimenter et donner du crédit à ce discours du déclin, c'est aussi nourrir la vulgate populiste qui, la première, plaide pour la désintermédiation totale et le refus des intermédiaires, obstacles encombrants entre le peuple souverain et son *leader*. Le deuxième enseignement, qui découle très directement du premier, nous ramène à l'attachement historique et culturel de la société française à ses corps, héritière d'une société d'ordres qu'elle n'a cessé de digérer et de remodeler, au gré des régimes politiques successifs et des évolutions sociétales. Il met ainsi en évidence une sorte de schizophrénie française, viscéralement attachée au corps de son Roi / Président et à la centralité jacobine d'un peuple "en corps", au nom de la souveraineté populaire, tout en défendant ardemment l'organisation d'une société faite "de corps", de relais et de contre-pouvoirs. Le troisième enseignement enfin nous montre par quelles victoires ou acquis les légitimités se restaurent, les confiances se retrouvent. Sans excès d'optimisme ni obsession du déclin, ce dernier élément nous permet d'identifier aujourd'hui un *momentum* favorable à un changement - philosophique et de méthode - dans le rapport qui lie l'État et la société à ces corps.

La première partie de cette note revient sur les fondements historiques de la défiance, en partant de la période révolutionnaire et en parcourant les évolutions - loin d'être linéaires - qui l'ont suivies. Elle rappelle aussi comment les grands acquis ont permis aux corps intermédiaires de se légitimer aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. La seconde partie s'intéresse à la période contemporaine : elle analyse d'abord la nature et les conséquences des bouleversements qui affectent les corps aujourd'hui (technologiques, économiques, sociétaux). Dans un second temps, elle entend nuancer ce que l'on qualifiera de discours du "déclin permanent", mantra performatif qui crée les conditions du blocage et de la défiance. Elle revient enfin sur le rôle impératif que doivent reprendre les corps intermédiaires en démocratie et sur le moment clé qui s'offre à eux aujourd'hui.

1 Un peu d'histoire : Robespierre avant Tik Tok

1.1 AUX ORIGINES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA DÉFIANCE

Pas encore candidat à l'élection présidentielle de 2017, Emmanuel Macron estimait, dans une interview à l'hebdomadaire *Le 1*¹, que "*nous sommes revenus avant la loi Le Chapelier*", que "*des morceaux de la société se sont organisés pour défendre leurs intérêts*", et que "*le corporatisme bloque tout*". Cette vision tenace, celle d'un corporatisme zombie inhibant le potentiel et le progrès de la société française, opposé à la doctrine révolutionnaire d'unicité du peuple nation, expression jamais faussée de l'intérêt général, est le fruit d'une longue tradition qu'il nous faut relire et interroger aujourd'hui. Pour bien comprendre la situation des corps intermédiaires au XXI^{ème} siècle, il est indispensable de faire un détour par l'histoire : celle des corporations, des clubs politiques (que l'on n'appelait pas encore partis), ou des commis de l'État. Une histoire qui charrie son lot d'ambivalences et de retournements, qui oscille constamment entre rejet et défense, interdiction et tolérance - ambivalences que l'on retrouve encore aujourd'hui. Comme souvent s'agissant de l'histoire française, tout commence par une rupture, celle enclenchée par la Révolution. Les épisodes sont connus mais il n'est pas inutile d'en rappeler la chronologie et les fondements. Les formules, critiques et préjugés d'alors sont autant d'échos éclairants pour appréhender les discours du présent.

1.1.a Le corps du peuple contre le peuple des corps

La défiance à l'égard des corporations - ces associations d'artisans ou de marchands datant du Haut Moyen-Âge, groupés en vue de réglementer l'exercice de leur profession et de défendre leurs intérêts et leurs traditions² - n'est pas née en 1789. Il est toujours tentant d'attribuer à la seule Révolution des tendances qui bien souvent la précèdent et, pendant très longtemps la prolongent. Dès février 1776, Turgot, contrôleur général des finances de Louis

¹ "Que pense vraiment Macron ?", entretien au magazine *Le 1*, n° 121, 13 septembre 2016

XVI, propose la suppression des communautés de métiers, au nom d'un libéralisme hostile à toute situation de rente et de monopole. Obtenue mais vivement contestée, elle est perçue comme une rupture du contrat moral qui liait les maîtres au souverain, et provoque la chute de Turgot. En août 1776, un nouvel édit les rétablit, à contre-courant des réquisitoires qui les visent pourtant à l'époque³. Le rétablissement n'est pas dénué d'un esprit de réforme : moins nombreuses, plus ouvertes, les corporations post Turgot se drapent d'honorabilité pour éviter de futures déconvenues. Elles ne tarderont pourtant pas à se manifester. L'édit d'août 1776 n'est pas totalement mis en œuvre lorsque, dans le feu de la période révolutionnaire, la loi d'Allarde de mars 1791, puis la loi Le Chapelier de juin - dont s'empare le président de la République dans l'interview que nous citons plus haut - abolissent les corporations et suppriment toute coalition de citoyens d'une même profession. L'idéal révolutionnaire est en marche et la loi dispose qu'il n'y a "plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation"⁴. S'ouvre alors une longue séquence marquée par des préjugés tenaces vis-à-vis des corps intermédiaires, durablement associés à l'idée de castes, de blocages et de privilèges que la nuit du 4 août a aboli. La France serait, depuis lors, affectée d'un jacobinisme congénital, hostile par nature à tout corporatisme, délégation d'autorité ou de pouvoir. Nous verrons un peu plus loin à quel point ce mythe est fragile (il ne tient déjà plus au tout début du XIX^{ème} siècle), mais nous avons vu un peu plus haut qu'il trouvait toujours autant d'écho.

² Définition du Dictionnaire de l'Académie française en ligne, 9^{ème} édition

³ Voir à ce sujet les travaux de Steven L. Kaplan, et en particulier : *La fin des corporations*, Fayard, 2001

⁴ Loi relative aux rassemblements d'ouvriers et artisans de même état et profession, promulguée le 14 juin 1791, abrogée par la loi Ollivier du 25 mai 1864 et par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884

1.1.b Les partis contre la Patrie

Les corporations ne sont pas les seules visées par l'idéal de "désintermédiation" révolutionnaire. La "culture politique de la généralité"⁵, pour reprendre une formule de Pierre Rosanvallon, est entièrement fondée sur le rejet des intermédiaires en général, qui sont autant d'obstacles à la pleine et entière souveraineté du peuple. Pas de place non plus, donc, pour les partis politiques tels que nous les connaissons aujourd'hui. Assimilés à des factions nuisibles, à des cabales, les partis s'opposent alors à La Patrie. Robespierre se fait l'écho de ces critiques lorsqu'il proclame, le 8 thermidor de l'an II à la Convention : "*Je ne connais que deux partis, celui des bons et celui des mauvais citoyens ; que le patriotisme n'est point une affaire de parti, mais une affaire de cœur ; qu'il ne consiste ni dans l'insolence, ni dans une fougue passagère qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale ; encore moins dans le dévouement aux intérêts d'une faction.*" Il prolonge alors les thèses rousseauistes, hostile au modèle parlementaire britannique, et pour qui, selon la fameuse formule du *Contrat social*, "*Quoiqu'il en soit, à l'instant qu'un peuple se donne des Représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus*"⁷. Les pionniers de 1789 tentent de bâtir un récit autour d'une Assemblée nationale unie, qui ne constituerait qu'une seule et même famille, mue par l'intérêt général supérieur et refusant obstinément toute division partisane. Certes, la période révolutionnaire est marquée par le foisonnement des Clubs et des groupes de réflexion politiques⁸, particulièrement présents dans les municipalités, mais si des regroupements partisans - essentiellement parlementaires - se forment assez rapidement, il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que les partis tels que nous les connaissons aujourd'hui se structurent (le Parti radical en 1901 puis la SFIO en 1905), en lien avec les lois sur la liberté d'association et l'essor des médias de masse notamment.

⁵ Pierre Rosanvallon, *Cour au collège de France, leçon inaugurale prononcée le 28 mars 2002, Les corps intermédiaires dans la démocratie*

⁶ Pierre Retat, "*Partis et factions en 1789 : émergence des désignants politiques*", *Mots. Les langages du politique*, 1988, 16, pp. 69-89

⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social, ou principes du droit politique*, in *Collection complète des oeuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 1

⁸ On pense ici au Club des Jacobins en particulier, héritier de la Société des amis de la Constitution créée par les députés bretons en 1789

1.1.c Quand le mérite défie l'arbitraire

Les corps de l'État eux-mêmes sont confrontés aux mêmes remises en cause. Ce choix de traiter conjointement corps de l'État et corps intermédiaires peut surprendre : les premiers sont par définition *au service de l'État*, là où les seconds forment une couche autonome et indépendante. Mais dans notre "constitution administrative", comme l'a théorisé Tocqueville, les préfets, comme d'autres, atténuent la verticalité du pouvoir en servant de liant ou de lien - d'intermédiaires donc - entre pouvoirs locaux et exécutif central. Il nous semble donc opportun de les intégrer à la réflexion. Le corps diplomatique ou celui des intendants du Roi - les premiers représentant le pouvoir royal à l'étranger, les seconds dans les territoires (l'un et l'autre étant désormais fondus, depuis le 1^{er} janvier 2023, au sein du corps des administrateurs de l'État), ont tous deux été bousculés par la Révolution. Longtemps tributaires du seul "choix du roi" dans leur recrutement, ils incarnaient ces corps dont la légitimité ne reposait ni sur le mérite, ni sur la représentation. Ils ne connurent néanmoins pas exactement le même sort. S'il faut attendre 1793 pour réformer le recrutement diplomatique, et privilégier le mérite à l'arbitraire, la suppression des intendants du roi, ancêtres de nos préfets, est exigée par les cahiers de doléances dès 1789 et l'Assemblée nationale constituante les abolit au mois de décembre. Ça n'est que dix années plus tard, en 1800, qu'ils seront rétablis par Napoléon et prendront le titre de préfets. S'agissant des diplomates, le ministre des Affaires étrangères propose, au printemps 1793, de légiférer sur les modalités de recrutement et d'avancement de ces agents. Il en justifie la nécessité en ces termes : *"Autrefois, les ambassades, les missions et les consulats appartenaient de droit aux favoris des ministres. (...) Sous le régime de la liberté et de l'égalité, le mérite trouvera partout des chances favorables. Les services rendus, la probité, l'exactitude, le talent formeront des titres qu'il ne dépendra plus du caprice du ministre d'effacer"*⁹. Il est intéressant de rappeler que les députés eux-mêmes leur déniaient ce statut de "représentants", dont ils conservent jalousement le monopole. Les diplomates tels que conçus par l'Assemblée de 1793

sont de simples "agents", qui ne peuvent être nommés que pour leurs talents et leurs vertus, selon des modalités qui tarderont à se préciser durant toute la première partie du XIX^{ème} siècle. Comme l'évoque la politologue Virginie Martin : *"En baptisant du terme indéterminé d'agent les successeurs des ambassadeurs du roi, les députés n'ont pas seulement cherché à ravalier ces acteurs diplomatiques au statut subalterne de simples exécutants. Ils ont aussi privilégié la notion d'action, propre à la rhétorique révolutionnaire, par rapport à celle de représentation, consubstantielle à la diplomatie royale. Le diplomate républicain est moins celui qui représente un souverain abstrait que celui qui agit sur le terrain étranger au nom de la nation et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'exécutif."*¹⁰

La période révolutionnaire porte ainsi les ferments de la désaffection à l'égard des intermédiaires de toute nature. Corporations, communautés de métiers, compagnons, partis ou représentants de l'État dans les territoires : tous sont sanctionnés par l'idéal révolutionnaire. Présumés confisquer la parole du peuple et ne défendre d'autres intérêts que les leurs, ils seront durablement affectés par cette vision tenace, en dépit des évolutions majeures dont ils feront l'objet au cours du siècle suivant. Ce lien direct entre les individus et l'État, toujours revendiqué plus de deux siècles plus tard dans la France contemporaine, montre néanmoins rapidement ses limites. Les corps d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, et leur nécessité - sociale et démocratique - ne tardera pas à s'imposer.

1.2 LA RÉHABILITATION DES CORPS AUX XIX^{ÈME} ET XX^{ÈME} SIÈCLE

Cet idéal révolutionnaire, comme l'œuvre de Le Chapelier, furent rapidement et assez largement remis en cause - et ce bien avant l'adoption des grandes lois qui, à la fin du XIX^{ème} siècle, réhabiliteront les corps intermédiaires en France. Sans promouvoir le retour des corporations telles qu'elles existaient

⁹ Virginie Martin, *"Devenir diplomate en Révolution : naissance de la 'carrière diplomatique' ?"*, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, pp. 110-135

¹⁰ *Ibid*

sous l'Ancien Régime, plusieurs courants défendent l'idée selon laquelle l'intermédiation est un allié de la démocratie, de la liberté et de l'efficacité de l'État, plutôt qu'un adversaire. Dès 1802, alors qu'elles avaient été supprimées en 1791, Napoléon, à l'initiative de Chaptal, rétablit 22 Chambres de commerce dans le pays : "*Des foyers de lumière destinés à éclairer le gouvernement sur l'état et les besoins de l'industrie*". Durant tout le XIX^{ème} siècle, des ersatz de corps intermédiaires voient ainsi le jour, dans une bienveillante illégalité, guidés par un impératif de "gouvernabilité"¹¹ et en dépit d'une législation révolutionnaire qui paraît déjà obsolète.

1.2.a Les corps, garants de l'honneur, du devoir et de la liberté

Un détour par la philosophie et l'histoire des idées est ici nécessaire pour bien comprendre ce qui se joue alors. La culture politique de la généralité¹² se heurte rapidement à l'épreuve du réel. Des décennies d'organisation ordonnée, hiérarchisée, où chacun perçoit sa juste place et celle de l'autre - aussi inéquitable puisse-t-elle être - ne pouvaient s'évaporer en un claquement de doigt, sans laisser la moindre trace. Comme l'écrit Rosanvallon, "le caractère immanquablement plus abstrait du nouveau lien social "général" appelait pour cette raison presque mécaniquement une contrepartie sensible", et donc une "relégitimation progressive de corps intermédiaires précédemment voués aux gémonies". Elle passe par trois impératifs : la sociabilité, la gouvernabilité et la liberté. Les risques de dissolution sociale et d'individualisation excessive conduisent ainsi à réinterroger l'utilité de ces corps. Comme l'écrira plus tard le socialiste Pierre Leroux : "*la société n'est plus qu'un amas d'égoïsme, ce n'est plus un corps, ce sont les membres séparés d'un cadavre*". Il fallait donc s'atteler à son remembrement.

C'est ce à quoi s'emploie un penseur comme Benjamin Constant. Reprenant les idées de Tocqueville ou de Montesquieu - le premier considérait que les corps intermédiaires, sous forme associative, tels qu'ils existaient aux États-

Unis, étaient les plus puissants obstacles à l'ultra centralisation du pouvoir¹³, le second préconisait leur restauration, considérant qu'ils étaient les garants infaillibles de la liberté - Constant démontre les limites d'une relation directe entre un peuple souverain et ses dirigeants. Grand défenseur de la liberté, il prône l'indépendance et l'autonomie des corps qui composent la société et insiste sur cette dimension de "*containment*", assurée par les corps intermédiaires, et tout particulièrement les corps locaux¹⁴. Leur utilité tient pour lui au fait qu'ils ne sont pas seulement des institutions, mais qu'ils font vivre plus largement une certaine culture de la liberté.

Les travaux de Philippe d'Iribarne sont également éclairants pour bien comprendre cette réhabilitation progressive. Dans *La logique de l'honneur*¹⁵, ouvrage paru à la fin du XX^{ème} siècle, d'Iribarne décrit "une manière française de vivre ensemble" marquée par la permanence, à première vue contradictoire, d'une division de la société française en groupes hiérarchisés dans la période post révolutionnaire. Il résout cette apparente contradiction en faisant appel à ce qu'il appelle la logique de l'honneur et le sens du devoir qui, loin d'être incompatibles avec la défense de particularismes et de privilèges, s'y associent étroitement. Les "bizarreries" des rapports hiérarchiques dans la France contemporaine, avec "leur mélange de déférence, de fierté et parfois de révolte" seraient en fait l'héritage de la déférence du peuple envers son roi, une déférence non dénuée d'attentes, exigeantes et légitimes, vis-à-vis du souverain. Selon lui, en dépit de la nuit du 4 août, "la logique des ordres, des corps et de l'honneur a largement survécu." Et "Chaque fois que cette logique a été balayée par un mouvement violent de révolte, accompagné d'enthousiasme pour l'idée d'égalité des conditions et d'homogénéité de la société, elle a refait surface." S'il précise que rien ne garantit qu'il en sera toujours ainsi, il préconise néanmoins : "pour résoudre nos problèmes d'aujourd'hui, il paraît sage de ne pas rêver que notre société d'ordres va s'effriter comme par enchantement. Plutôt que de croire y échapper, il paraît plus avisé de

¹⁴ *Ibid*

¹⁵ Philippe d'Iribarne, *La Logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Seuil, 1989

¹¹ Pierre Rosanvallon, *op. cit.*

¹² *Ibid*

chercher comment en tirer le meilleur parti tout en évitant les dérives qui la menacent". Au-delà même de l'importance qu'ils revêtent pour la gouvernabilité du pays, les corps portent donc quelque chose de plus culturel et profond, qui renvoie à la tradition sociale française et à la fierté de ceux qui la composent.

1.2.b Le tampon de la loi et l'ère de la consolidation

Le cheminement philosophique et intellectuel des uns, couplé aux impératifs beaucoup plus pragmatiques d'organisation et d'efficacité de l'action de l'État des autres, finiront par s'incarner dans la loi. Une évolution conceptuelle et législative indissociable des évolutions politiques de l'époque : l'influence de la Commune de 1871, le développement du marxisme à la fin des années 1880, comme celui du socialisme et du mouvement ouvrier, ont joué un rôle tout à fait déterminant dans l'émergence et le foisonnement de ces organisations collectives à la fin du XIX^{ème} siècle. La loi Ollivier de 1864 abolit ainsi le délit de coalition et reconnaît de fait le droit de grève, la loi Waldeck-Rousseau de 1884 ensuite autorise la création de syndicats. Dans le même temps, la liberté de la presse est consacrée par la loi du 29 juillet 1881 et la liberté d'Association par celle de 1901. On assiste alors à l'émergence progressive d'une diversité syndicale. La CGT est créée en 1895, sur des bases révolutionnaires, et affirme très tôt, *via* la Charte d'Amiens de 1906, son émancipation et son autonomie vis-à-vis des partis politiques. L'UIMM, première organisation patronale, est créée en 1901, la CFTC en 1919 (d'où procèdera plus tard la CFDT, créée par des partisans de la déconfessionnalisation), la CGTU en 1921. Le Parti radical voit le jour en 1901, quelques jours avant l'adoption de la loi sur la liberté d'association, bientôt suivi par la SFIO de 1905, 15 ans avant le PCF. Pour la première fois dans l'histoire, la forme parti telle que nous la connaissons aujourd'hui voit le jour, permettant de vastes rassemblements, à l'échelle nationale, d'élus et de militants partageant des affinités politiques dans un cadre organisé. Au-delà du syndicalisme et des partis, le pays se dote de relais nouveaux incarnant la société civile organisée : conseils supérieurs, chambres des métiers, bourses du travail, etc. En 1925, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) voit le jour (il s'appelle alors

Conseil national économique), sous l'impulsion d'Edouard Herriot. Supprimé par le régime de Vichy, il est rétabli sous la forme d'une Assemblée constitutionnelle en 1946.

1.2.c De grands acquis parachèvent une légitimité qui est néanmoins déjà fragile

Interroger la place des corps intermédiaires dans nos sociétés, c'est aussi - et peut-être surtout - revenir sur les fondements de leur action et la réalité de leur impact. En la matière, le XX^{ème} siècle offre, pour les syndicats et les partis politiques notamment, d'éloquents jalons. Là encore, ces dates sont connues mais il n'est jamais superflu de les rappeler. Pour les syndicats (qui, en France, restent divisés) comme pour le Front populaire, c'est 1936 et les accords de Matignon : élection des délégués du personnel, convention collective, semaine de 40 heures, congés payés, augmentation des salaires. C'est 1945 : le Conseil national de la résistance, la création des comités d'entreprise et de la Sécurité sociale. Au cours des années 1950 et 1960, le syndicalisme en France a continué de progresser, avec l'obtention de nouvelles avancées : la semaine de travail de 39 heures, le déploiement de la sécurité sociale et la création du SMIG. Des avancées qui ont parfois été précédées de tensions sociales et politiques, avec leur lot de grèves et de manifestations massives. Jusqu'à 1968, où les négociations de Grenelle aboutissent à une nouvelle série d'avancées (augmentation de 35 % du SMIG, réduction du temps de travail), rejetées par la base syndicale et ne permettant pas de freiner la série de grèves et de manifestations qui paralysaient déjà le pays depuis plusieurs semaines. Bien que cette période tumultueuse ait abouti à un durcissement de la politique du gouvernement, elle a marqué une étape importante dans l'histoire du syndicalisme français.

Très tôt, les limites de la pensée individualiste et désintermédiée ont donc entraîné une réhabilitation progressive et souvent heurtée des corps intermédiaires. Ces évolutions sont parfaitement résumées dans le *Dictionnaire critique de la République*, auquel nous empruntons cet extrait : "*la réalité des*

pratiques institutionnelles, économiques et sociales des deux derniers siècles s'écarte largement d'une pure doctrine individualiste, et l'appui donné à des corps intermédiaires sociaux n'est pas l'apanage des seuls régimes monarchiques et impériaux. Le développement d'institutions intermédiaires apparaît sans cesse pris dans une tension entre demande d'expertise de l'État pour connaître et gouverner la société et auto-organisation du social, dans ses différentes dimensions"¹⁶.

2 Les corps du présent : vers une société sans filtre ?

2.1 LES REMISES EN CAUSE OU L'OBSESSION DU DÉCLIN

Ce détour par l'histoire était indispensable pour bien comprendre les dynamiques et les discours d'aujourd'hui. Il nous montre à quel point la culture politique française oscille en permanence, depuis la fin de l'Ancien Régime, entre dénégation et valorisation de ses corps intermédiaires¹⁷. Il nous montre aussi que certains préjugés tenaces les concernant datent de plus de deux siècles, mais que l'attachement des Français envers eux est peut-être plus ancien et plus tenace encore. Revenons maintenant sur la période contemporaine, marquée par une double dynamique de bouleversements réels - technologiques et sociétaux - et de discours qui relèvent davantage du bégaiement que de la rupture.

¹⁶ Alain Chatriot et Claire Lemerrier, "Les corps intermédiaires", dans *Dictionnaire critique de la République*, dir. Vincent Duclert et Christophe Prochasson, Paris, Flammarion, 2002, rééd. 2007, p. 691-698, p. 697

¹⁷ Pierre Rosanvallon, *op. cit.*

2.1.a Les corps à l'épreuve des bouleversements sociétaux

Plusieurs éléments nous mènent aujourd'hui à interroger la place des corps en démocratie. Les mutations économiques et sociétales d'abord, qui s'étirent sur période longue et que d'autres ont parfaitement documenté avant nous. Les travaux de Jérôme Fourquet sont les plus éclairants en la matière. Dans *L'Archipel français*¹⁸, il nous montre comment le pays s'est fragmenté ces quarante dernières années, sous le double coup de l'effondrement du catholicisme et du communisme, pour laisser place à une société faite d'îlots de plus en plus éclatés, dénués de repères stables et de représentations communes. Dans le même temps, les modalités d'engagement civique et citoyen ont évolué et les médiations traditionnelles (syndicats, partis) sont contournées ou concurrencées. Des grèves catégorielles et des mobilisations spontanées refont surface, portées par des mouvements qui contournent les syndicats ; les demandes de démocratie directe se multiplient ; les engagements collectifs et généraux sont progressivement remplacés par des mobilisations au service de causes particulières, et s'incarnent de plus en plus souvent dans une perspective individuelle et ponctuelle. Selon l'édition 2022 du baromètre de la confiance du CEVIPOF¹⁹, 6 % des salariés du secteur privé déclarent adhérer ou être associés à une organisation de défense de l'environnement ou de protection des animaux, contre 5 % déclarant adhérer à un syndicat ou une organisation professionnelle, et 4 % à un parti politique.

Ces grands mouvements s'inscrivent dans une tendance générale, marquée par un faible taux de syndicalisation en France (autour de 10 % depuis le début des années 2000, 7,8 % pour les salariés du secteur privé, contre une moyenne de 16 % dans l'OCDE), doublée d'un recul continu du militantisme partisan (adhésions en chute libre au Parti socialiste et chez les Républicains, création de "mouvements" fortement personnalisés qui entendent se distinguer des partis traditionnels, avec un rattachement beaucoup plus lâche et irrégulier des adhérents). Ce recul du militantisme s'accompagne d'une

¹⁸ Jérôme Fourquet, *L'Archipel français, Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, 2019

¹⁹ CEVIPOF Sciences Po, *Baromètre de la confiance politique, vague 13b, juin 2022*

défiance accrue à l'égard de partis, sans pour autant les affecter de manière uniforme. Un récent sondage sur la cote d'opinion des différentes formations politiques plaçait le Rassemblement national en tête, avec 35 % de "bonne opinion", devant EELV (34 %), LFI, LR et le PS (30 %) ou le parti Renaissance (28 %) ²⁰. Mentionnons enfin, parmi les éléments de fond caractérisant la période actuelle, la montée en puissance d'un discours anti corps intermédiaires, porté par les mouvements populistes partout en Europe, qui revendiquent un lien direct, *désintermédié*, avec le peuple mais qui tentent, pourtant, de séduire l'électorat le plus syndiqué. Nous y reviendrons un peu plus bas.

2.1.b Corps intermédiaires et désintermédiation technologique

Le deuxième élément est d'un autre ordre, il concerne les évolutions technologiques et l'avènement des réseaux sociaux. La vitesse avec laquelle ils permettent à une information donnée de se diffuser, comme l'étendue des communautés qu'ils permettent de toucher, défient les circuits traditionnels du dialogue démocratique et social. Que vaut encore le passage par des corps organisés à l'heure de l'hyper connexion, de l'horizontalité et des réseaux sociaux ? Le lien direct entre les individus et l'État, défendu par les constituants en 1789, trouve-t-il, deux siècles plus tard, sa planche de salut avec l'avènement des messageries instantanées, des Twitter, Tik Tok et consorts ? L'utopie initiale d'internet, très vite dévoyée par la suite, portait bien ce désir de démocratie directe, horizontale, celle d'une désintermédiation donnant le pouvoir à la "multitude". Les corps, conçus pour réduire la distance et le temps entre un pouvoir central et un destinataire éloigné des centres de décisions, se trouvent concurrencés par des outils numériques et des pratiques qui interrogent profondément leur utilité et leur action. Mais dans l'affrontement qui opposerait les corps aux réseaux, l'issue n'a rien d'évident. Là où les corps refroidissent et tempèrent, les réseaux sociaux exacerbent, polarisent et violentent. Là où les corps intermédiaires permettent le dialogue, la délibération organisée et, éventuellement, l'obtention d'un compromis, les réseaux

²⁰ Sondage Ifop pour le Journal du Dimanche, "Syndicats, partis et personnalités politiques : à qui profitent les mouvements sociaux contre la réforme des retraites ?", Février 2023

sociaux investissent, tranchent et désignent des ennemis. L'avènement des seconds n'appelle-t-il pas plutôt le nécessaire réinvestissement des premiers ? Et si un principe de modération devait, au départ, prémunir contre ces dérives, force est de constater qu'il est aujourd'hui réduit à la portion congrue ²¹. Des efforts réglementaires récents - essentiellement européens - tentent bien de réintégrer des intermédiaires sur les plateformes, mais le chemin pour y arriver semble semé d'obstacles.

Ces évolutions technologiques ont également permis aux mouvements concurrençant les corps de s'organiser et de se déployer très rapidement. C'est le cas des Gilets jaunes. En décembre 2018, la presse titrait ainsi : "*La révolte des Gilets jaunes a un QG : il s'appelle Facebook*" et on les décrivait par ces mots : "*Sans leader mandaté, sans représentant élu, les Gilets jaunes s'affranchissent des règles du jeu démocratique et racontent la dissolution des corps intermédiaires.*" ²² Plus récemment, les contrôleurs SNCF grévistes ont pu se mobiliser de façon rapide et spontanée grâce à ces mêmes réseaux sociaux. Dans un espace géographique plus éloigné du nôtre, ce sont ces réseaux qui, une fois encore, ont facilité l'invasion du Capitole en janvier 2021 ou celle des lieux de pouvoir au Brésil deux ans plus tard, en janvier 2023. Mais s'ils permettent des points de rencontre virtuels, ils sont le plus souvent dénués d'organisation et de hiérarchisation, et peinent à se maintenir sur la durée (cherchent-ils seulement à le faire ?). Ils répondraient ainsi aux exigences de l'engagement contemporain, dictés par l'individualisme et la défense de causes ponctuelles et catégorielles l'engagement "taxi". Les choses ne sont évidemment pas si simples. Les réseaux ne répondent que partiellement à la demande, intangible, de médiation humaine et d'interaction directe. Ils sont, en quelque sorte, un nouvel intermédiaire (faut-il parler de corps ? cela n'a rien d'évident), qu'il ne faut pas négliger. Et les corps préexistants doivent

²¹ Asma Mhalla le rappelait dans un article pour l'Institut Montaigne "*Liberté d'expression et réseaux sociaux : l'impasse de la modération*", 11 janvier 2023 : *Twitter s'est séparé de la grande majorité de ses équipes de modérateurs (avant l'arrivée de Musk, ils étaient 2 000 environ pour plus de 300 millions d'utilisateurs actifs dans le monde), 15 000 modérateurs du côté de Facebook pour près de 3 milliards d'utilisateurs actifs dans le monde*

²² "*La révolte des Gilets jaunes a un QG : il s'appelle Facebook*", *Télérama*, 10 décembre 2018

adapter leurs modalités de communication à cette nouvelle donne (et force est de constater que certains ont pris un retard problématique en la matière). Mais ils ne doivent pas pour autant renoncer à ce qui, fondamentalement, les sépare : la représentation sur la durée, l'incarnation et la médiation humaine, l'identification de relais clairs, le refroidissement des colères, l'apaisement des passions (sur ces derniers points surtout, les réseaux en sont la parfaite antithèse).

2.1.c Des coordinations aux Gilets jaunes : bégaiement de l'histoire et discours du déclin permanent

Les bouleversements sociaux et technologiques que nous venons de décrire nourrissent un discours décliniste sur les corps intermédiaires dont les prophètes nous semblent bien souvent frappés d'amnésie. Le syndicalisme est en crise, les partis politiques sont morts, la presse traditionnelle vouée à disparaître... peut-on lire et entendre régulièrement. Mais qu'en est-il réellement ? L'exemple du syndicalisme nous semble ici le plus éloquent. Est-il, comme on le prétend si souvent, en déclin ou en crise ? Si l'on se fie strictement aux chiffres, les dernières années marquent bien une stagnation ou un recul - certes continu, mais à un "rythme ralenti"²³, moins important que sur les décennies précédentes. Selon les chiffres de la Dares, en 1975, le taux de syndicalisation parmi les salariés était de 19,5 %, il chute à 9,4 % en 1993, pour remonter à 10,1 % en 2019. Ces chiffres doivent être appréhendés avec précaution, comme l'ont rappelé Dominique Andolfatto et Dominique Labbé dans plusieurs papiers concernant les méthodes de calcul du ministère du Travail, qui ont changé à partir de 2010 et permis de gonfler artificiellement des résultats pourtant atones. Mais la "crise", si elle a bien eu lieu, date plutôt de la décennie 1980, et demeure indissociable d'un large mouvement de tertiarisation de l'économie, qui s'est doublé, dans les années 2000, de bouleversements technologiques majeurs dans le monde du travail. Cette bascule de l'économie dans l'ère numérique n'a pas entraîné, sur les vingt dernières

décennies, de baisse aussi forte que celle de la fin du XX^{ème} siècle. Rappelons également que si le taux de syndicalisation demeure faible, le choix politique fait par la France en 2008 de fonder la représentativité des syndicats sur l'élection et non sur l'adhésion est un choix structurant, qui confère une plus grande légitimité aux organisations en mettant fin à la présomption dite "irréfragable" de représentativité, qui s'appliquait aux "cinq grands"- CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC. Ce sont désormais les organisations syndicales les plus représentatives au sein de l'entreprise qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la négociation collective²⁴.

Au-delà des adhésions syndicales, d'autres chiffres sont scrutés avec intérêt, et nourrissent ce même discours du déclin : ceux des enquêtes sur la perception et la confiance des Français envers les syndicats. Le baromètre de la confiance du CEVIPOF propose, par exemple, de mesurer ces évolutions. Dans son édition 2023, il met ainsi en évidence la faible confiance des Français envers les syndicats - elle est de 36 % en 2023, en baisse de 2 points par rapport à 2022, loin derrière les PME (79 %), la Sécurité sociale (68 %), ou encore les banques (38 %) et les grandes entreprises privées (43 %). En bas du classement, les partis politiques ne recueillent que 16 % de confiance, en recul de 5 points par rapport à 2022. Là encore, le constat est plus nuancé qu'il n'y paraît. D'abord le taux de confiance des Français envers les syndicats était de 27 % en 2015, en moyenne, il a donc connu une dynamique en hausse ces 8 dernières années. Ensuite, si l'approche centrée autour des notions de confiance et de défiance permet de situer, à un instant T, l'état de l'opinion envers des structures organisées extrêmement diverses (partis, syndicats, associations, mais aussi médias, justice, banques...) elle ne peut rendre compte de toutes les subtilités que revêtent ces perceptions. Un article récent de la DARES²⁵, basé sur l'enquête de référence REPONSE et sur celle de l'ISSP, adressés non pas aux Français en population générale mais aux salariés, permet de nuancer cette situation. Il montre, par l'exploitation d'une

²⁴ LOI n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

²⁵ DARES, *Diversité et évolutions des attitudes des salariés à l'égard des syndicats en France*, revue Travail et Emploi, n°164-165, 13 décembre 2022

²³ Dominique Labbé, Dominique Andolfatto, *La fin du syndicalisme vivant*, The Conversation, 2018

pluralité de questions et d'affirmations, que les salariés interrogés ont des attitudes plutôt positives à l'égard des syndicats : 59,1 % considèrent ainsi que "les travailleurs ont besoin de syndicats forts pour protéger leurs intérêts" et 14,2 % seulement sont en désaccord avec cette affirmation. Selon les résultats de l'enquête post-électorale People2022²⁶, menée après le deuxième tour de l'élection présidentielle, une majorité de salariés interrogés (soit 64,5 %) considèrent que les syndicats offrent des avantages aux travailleurs, tandis que 23,9 % seulement sont en désaccord avec cette affirmation. Le recul, qui existe, est moins lié à une augmentation de l'hostilité qu'à une augmentation des non réponses, dû à une distance physique entre les salariés et les représentants syndicaux. L'enquête rappelle ainsi l'importance capitale de la proximité, qui est une bonne clé de lecture pour comprendre le baromètre de la confiance cité plus haut. Plus le salarié est proche physiquement des activités syndicales et des représentants syndicaux, plus son attitude envers eux est favorable. Au contraire, l'éloignement, donc la méconnaissance, suscite scepticisme et défiance. En conséquence, les salariés membres d'un syndicat, comme ceux représentés par des délégués syndicaux, ont une opinion positive significativement plus importante à l'égard des syndicats, comparé aux autres salariés qui en seraient plus éloignés.

Au-delà des chiffres, les mouvements de revendication qui se créent et se structurent en marge des syndicats, ont eux aussi leurs antécédents. La décennie 1980-1990 offre là encore de précieux exemples. Prenons celui des coordinations, ces mouvements catégoriels qui se déploient entre 1986 et 1988 en France. Cheminots, enseignants, salariés de la SNECMA et d'Air France, infirmières : tous se regroupent suivant un même modèle d'auto-organisation, contournant le syndicalisme traditionnel mais comptant néanmoins des syndiqués "déçus" dans leurs rangs (majoritairement alimentés par les non syndiqués). Le Monde titrait alors, en novembre 1988²⁷ : "Des cheminots aux infirmières, les syndicats face au syndrome des coordinations" et s'interrogeait : "s'agit-il d'un nouveau corporatiste, d'une "opération" trotskiste

ou d'un palliatif au vide syndical ?" tout en relativisant, déjà, leur dimension nouvelle ou révolutionnaire : "Atypiques ? Au vrai, avec leurs formes spontanées et corporatistes, les coordinations marquent un peu un retour aux sources du syndicalisme de "métier". Et de conclure : les coordinations "(...) savent faire démarrer un conflit. Elles savent moins le gérer jusqu'à son terme. Paradoxalement, elles ont alors besoin du concours des vrais professionnels de la négociation que sont les syndicalistes." Très médiatisés à l'époque, ces mouvements sont alors perçus comme la traduction la plus éloquente d'une importante frustration sociale et professionnelle, d'un sentiment d'obsolescence, de recherche de sens, de reconnaissance ou d'utilité du travail, de dépréciation et d'absence de perspectives²⁸. Autant d'éléments qui font écho aux interrogations d'aujourd'hui. L'émergence des coordinations à la fin des années 1980 est doublée, dans la décennie suivante, d'une montée en puissance de mouvements associatifs à forte dimension politique et sociale, dont le cadre dépasse parfois le seul contexte français, à l'heure où la mondialisation et ses conséquences suscitent de profondes remises en question. Entre 1989 et 2000, naissent ainsi Attac, Droit au logement, AC - Agir ensemble contre le chômage ou encore le mouvement Act Up. Cette émulation associative a bien pour ambition de combler les vides laissés béants par des partis et des syndicats jugés faillis et impuissants.

Dernier élément enfin, les syndicats commencent à absorber certains des grands bouleversements à l'œuvre sur le marché du travail. Doucement, certes, mais l'on ne peut négliger ces évolutions. C'est le cas de la prise en compte des professions de l'économie dite "de plateforme". Si elles échappaient totalement à l'organisation syndicale à leur création (rappelons d'ailleurs que certaines sont le fruit de la lutte contre le "corporatisme" de certaines professions réglementées, à commencer par les taxis), elles se sont progressivement "converties" au syndicalisme et regroupées pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Comme l'a rappelé une mission d'information sénatoriale en septembre 2021²⁹ : "Plusieurs plateformes ont déjà mis en place des

²⁶ PEOPLE2022 – projet Pratiques Électorales et OPinions Lors des Élections de 2022 (2021-2022)

²⁷ Le Monde, Des cheminots aux infirmières, Les syndicats face au syndrome des coordinations, 4 novembre 1988

²⁸ Voir à ce sujet les travaux du sociologue Jean-Michel Denis

²⁹ Sénat, Mission d'information "Uberisation de la société : quel impact des plateformes numériques sur les métiers et l'emploi ?", septembre 2021

instances internes dédiées au dialogue social, qui traduisent une reconnaissance de la nécessité de négocier avec les travailleurs. En dépit de l'isolement des travailleurs de plateformes et de leur absence de culture syndicale, des collectifs dédiés émergent progressivement, tandis que certaines centrales syndicales traditionnelles se sont ouvertes à eux." Dans le prolongement de cette structuration progressive, un accord prévoyant un revenu minimum pour les chauffeurs de VTC a été signé au mois de janvier 2023, par les organisations syndicales et les plateformes³⁰. Au Royaume-Uni, touché par un mouvement de grève sans précédent depuis l'automne 2022, des entreprises comme Amazon font face aux premières mobilisations d'ampleur de leurs salariés, portées par le puissant syndicat GMB.

2.1.d Le parti est mort, vive le parti !

Cette obsession du déclin, qui vaut pour les syndicats, vaut également pour les partis. Elle se manifeste néanmoins d'une façon un peu différente. Selon tous les indicateurs - adhésions, confiance, finance - les partis traversent une période que le terme de "crise" qualifie avec une certaine justesse, et qu'il serait naïf de nier. Mais crise ne signifie pas inéluctable disparition, et c'est loin d'être la première du genre. La remise en cause de la forme parti date, d'une certaine manière, de la création même des grands partis sociaux-démocrates de masse au début du XX^{ème} siècle. En 1911 déjà, Robert Michels dénonçait, dans un ouvrage demeuré célèbre, la tendance oligarchique inhérente à tout parti politique. Nourri par son expérience au sein du SPD allemand, l'ouvrage de Michels met en évidence la "loi d'airain de l'oligarchie", qu'il qualifie de la façon suivante (et qui vaut donc aussi pour les syndicats) : "*Qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union de métier, etc., le penchant aristocratique se manifeste d'une fa-*

çon très prononcée. Le mécanisme de l'organisation, en même temps qu'il donne à celle-ci une structure solide, provoque dans la masse organisée de graves changements. Il intervertit complètement les positions respectives des chefs et de la masse. L'organisation a pour effet de diviser tout parti ou tout syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée."³¹ Cet écart entre minorité dirigeante et majorité dirigée serait plus flagrant encore à mesure que les partis se transformeraient en machines à remporter des élections, mus par les seuls objectifs de conserver ou reprendre le pouvoir. Pour Pierre Rosanvallon, les partis se sont ainsi progressivement repliés sur leur "fonction gouvernante auxiliaire", au détriment de la fabrique des idées politiques et de leur relai. Rappelons que la défiance à l'égard des partis, dont nous avons rappelé les origines révolutionnaires, se retrouve tout autant dans la droite bonapartiste telle que l'a décrite René Rémond (proéminence de la figure du *leader*, recherche constante du soutien populaire, notamment *via* le plébiscite, méfiance à l'égard des partis politiques et du système parlementaire), et qu'elle a trouvé un puissant relais chez le Général de Gaulle lui-même, qui avait peu d'attrait pour les partis politiques, ce que reflète d'ailleurs la Constitution de la V^{ème} République.

Si la critique de la forme parti date de sa création, et que les chiffres traduisent bien un recul massif et inédit de l'adhésion partisane dans notre pays (qui a d'ailleurs presque toujours été faible quand on la compare à de nombreux autres pays européens), ils n'en conservent pas moins le quasi monopole de la structuration et de l'incarnation du paysage politique contemporain. Les près de 600 partis enregistrés auprès de la commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques en 2021 nous montrent bien qu'ils ont encore quelques attraits (essentiellement opportunistes et financiers, certes, mais on ne peut accéder à l'élection sans leur soutien). Ces chiffres traduisent par ailleurs, dans le champ politique, l'implosion et l'archipelisation que nous évoquons chez Jérôme Fourquet dans le champ sociétal. La forme parti est donc moins en déclin qu'en mutation permanente. C'est ce qu'expliquaient déjà Richard Katz et Peter Mair en 1995

³¹ Robert Michels, *Les partis politiques; essai sur les tendances oligarchiques des démocraties;* traduit par S. Jankélévitch, Flammarion, 1914

³⁰ L'accord a été signé par l'Association des chauffeurs VTC (AVF), la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) du côté des travailleurs indépendants, et par l'Association des plateformes indépendantes (API) et la Fédération française du transport de personnes sur réservation (FFTPR) côté plateformes de VTC. Trois syndicats, représentant un tiers des professionnels, ne l'ont pas signé : l'Union (liée à la CFDT), Force ouvrière et l'Association des chauffeurs indépendants lyonnais (Acil)

lorsqu'ils décrivaient la structuration des "partis cartel", qui succédaient aux partis de masse encore dominants au début du XX^{ème} siècle³². Ces partis cartels ont certes moins d'adhérents, sont moins présents sur le terrain, mais ils tissent des liens plus étroits avec l'appareil d'État, ce qui leur permet de se maintenir, comme de véritables machines organisationnelles pourvoyeuses de postes, et de conserver le pouvoir. Les "mouvements" comme ceux de *La France Insoumise* ou de *Renaissance* incarneraient-ils une nouvelle mutation ? En les observant sur la durée, il semble plutôt qu'ils soient amenés à se fondre petit à petit dans la bureaucratie partisane (c'est le cas en tout cas de *Renaissance*). Si l'un et l'autre se réclament de l'horizontalité, tous deux demeurent très verticaux dans leur fonctionnement et leur organisation. Le temps nous dira s'ils survivront aux *leaders* qui les ont enfantés, les incarnent et les portent.

Là où les partis ont indéniablement muté c'est dans leur fonction primaire, qui est désormais celle de l'élection, et non plus de création de cultures politiques et de la construction programmatique. Ce processus de dévitalisation idéologique s'est accompagné d'une externalisation progressive des actions autrefois confiées aux militants (le porte-à-porte par exemple). Le parti devient "véhicule" pour une élection, il n'est envisagé que par sa fonction utilitaire, dans un calendrier qui est celui des mandats - nationaux ou locaux. Deuxième mutation : là où le parti, historiquement, faisait émerger des *leaders*, ce sont aujourd'hui les *leaders* qui font émerger des partis. On l'a vu récemment avec un certain nombre de femmes et d'hommes politiques membres des Républicains, qui ont pris leurs distances avec leur famille politique afin de créer leurs propres partis. Ce phénomène, que l'on retrouve un peu partout, est renforcé en France par l'élection au suffrage universel du président de la République. Quelle que soit la logique : le parti qui fait l'homme ou l'homme qui fait le parti, la forme, elle, reste incontournable.

La fragilité du discours décliniste et ses revirements peuvent s'observer sur une période très courte. Prenons la plus récente. En juin 2022, suite aux résultats des élections législatives, une majorité de commentateurs augurait un retour en force du Parlement, dont la composition devait permettre de

³² Richard S. Katz et Peter Mair, *Emergence of the Cartel Party. Changing Models of Party Organization and Party Democracy, Party Politics, 1995*

réhabiliter un pouvoir législatif (et des partis d'opposition) structurellement impuissant et à la main de l'exécutif. Fin 2022, les grèves des agents du service commercial des trains (ASCT de la SNCF), comme celles des médecins généralistes, étaient initiées par des mouvements spontanés, nés sur les réseaux sociaux, indépendamment des circuits syndicaux traditionnels³³ et défendant des intérêts catégoriels. Ils rappelaient, en cela, le mouvement des coordinations de la fin des années 1980 que nous venons de décrire. Ces mobilisations s'inscrivaient dans le droit fil du mouvement des Gilets jaunes (poursuivi d'ailleurs par le mouvement enseignant des "stylos rouges"), né d'initiatives ponctuelles et non organisées. Ces mobilisations, parce qu'elles contournaient une action syndicale jugée obsolète, interrogeaient profondément la place et la pertinence des corps intermédiaires au XXI^{ème} siècle. Quelques mois plus tard pourtant, les syndicats présumés finis s'avèrent renforcés (du moins momentanément) et les partis politiques, au contraire, se retrouvent très affaiblis.

Ce que cette séquence démontre, c'est que l'état des corps intermédiaires dans notre pays n'a rien d'immuable. Les prédictions funestes et répétées annonçant leur inéluctable disparition sont autant d'antennes qu'il faut manier avec prudence et discernement³⁴. Les corps intermédiaires connaissent des dynamiques de va-et-vient, au gré des évolutions de la société, avec son long processus d'individualisation entrecoupé de moments d'action collective. La composition des forces politiques en place, les nouvelles modalités d'engagement qui se font jour, viennent régulièrement interroger leurs fondements, sans pour autant les condamner au déclin.

³³ *La mobilisation des ASCT s'est développée sur les réseaux sociaux, ce qui a permis aux agents de créer un collectif, coordonné grâce à des boucles WhatsApp ou Telegram, puis à une page Facebook. Il n'était pas question alors de s'en remettre aux syndicats, sauf pour un appui technique.*

³⁴ *Il suffit pour s'en convaincre de regarder les évolutions du nombre d'adhérents au PS depuis 40 ans, toujours en dents de scie : de 105 000 en 1973, à 214 000 en 1981, puis 119 000 en 1999 avant de remonter à 280 000 en 2006 et autour de 40 000 (selon les annonces formulées en amont du congrès de 2023).*

2.2 REDONNER LEUR PLACE AUX CORPS, REVITALISER LES ESPRITS

Ce qu'il y a de nouveau dans la période actuelle, ce n'est donc pas tant la crise ou le déclin. Les nouveautés sont de deux ordres : les mutations profondes auxquelles ils font face d'abord ; l'amplification du discours décliniste lui-même et son instrumentalisation par le politique ensuite. Ce dernier point nous paraît particulièrement problématique.

2.2.a Des risques d'un discours performatif du déclin

Ce discours décliniste est entretenu par nos responsables politiques eux-mêmes. Nous mentionnions plus haut la vision du corporatisme que développait Emmanuel Macron dès 2016. Quand on l'interroge sur les blocages qui empêchent la société française d'avancer, il répond que ces blocages "viennent des corporatismes, des corps intermédiaires et du système politique" avant de préciser "Pour autant, je ne suis pas l'ennemi des corps intermédiaires. Ils sont nécessaires pour structurer la société." "Les corps intermédiaires doivent être réinterrogés dans leur fonction." Il insistait ensuite sur le rôle qu'ils devaient jouer dans la structuration de notre démocratie, et en particulier sur le rôle des maires et des associations qui ont "une légitimité d'action"³⁵ (est-ce à dire que les syndicats et les partis en sont dépourvus ?). Plus tard, en 2019, il suscita de nombreuses critiques en prononçant ces mots : "On est dans un drôle de système tout de même, où chaque jour on dit : 'Corps intermédiaires ! Démocratie territoriale ! Démocratie sociale ! Laissez-nous faire !'. Et quand on donne la main : 'Monsieur c'est dur. Reprenez-la'". Ces éléments ne sont pas sans rappeler les prophéties de son anté-prédécesseur, Nicolas Sarkozy, qui dénonçait, lors de sa campagne de 2012, des corps intermédiaires faisant "écran entre le peuple et le gouvernement", les accusant "d'immobilisme". Il en annonçait lui aussi, l'imminente disparition.

Cette obsession de la faillite ou du déclin alimente désormais un discours anti corps intermédiaires porté par les mouvements populistes qui, par-

tout en Europe, revendiquent un lien direct, *désintermédié*, avec le peuple (mais qui tentent, pourtant, de séduire l'électorat le plus syndiqué). Pour Pierre-André Taguieff, le "populisme" (terme au moins aussi controversé et débattu que celui de corps intermédiaires) se caractérise par une "opposition à l'intermédiation" et une "méfiance de la représentation : les corps intermédiaires, les classes ou idéologies structurées, les règles de droit formalisées"³⁶. Dans l'interview d'Emmanuel Macron que nous mentionnions tout à l'heure, on pouvait d'ailleurs lire l'affirmation suivante : "Si parler au peuple ou dire que les corps intermédiaires ne jouent plus leur rôle, c'est être populiste, alors je veux bien être populiste". Non seulement les populistes accentuent le déclin des corps intermédiaires, mais les hommes et les femmes politiques qui renoncent à construire un parti qui soit davantage qu'une machine électorale servant leur intérêt personnel contribuent au même phénomène.

Il est donc indispensable de faire évoluer ce discours, en rappelant le rôle central qu'ils jouent en démocratie. Les corps intermédiaires représentent, consultent et organisent, ils offrent des débouchés politiques aux mouvements, construisent démocratiquement des formes de transversalité et de partage d'expérience, apportent de l'expertise. Ils sont les relais indispensables avec la société civile - tout en étant son expression, ils proposent, négocient, s'opposent et refroidissent les colères. Limiter leur rôle à leur seule fonction d'opposant, mise en exergue par les mobilisations de l'année 2023 autour de la réforme des retraites, est à la fois dangereux et réducteur. Il faut regarder ailleurs, dans les circonscriptions, sur le terrain, au sein des entreprises. Pour les représentants syndicaux et patronaux, lorsqu'ils sont en position de responsabilité et d'autonomie, cela se traduit par des réussites notables, parfois silencieuses. Citons, parmi les plus récentes, l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur, signé par le MEDEF, la CPME et l'U2P d'un côté et par la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO de l'autre. Cet accord doit maintenant faire l'objet d'une transposition législative, souhaitons que le travail de l'exécutif et celui des parlementaires puisse être à la hauteur du dialogue social qui lui a permis d'exister.

³⁶ Pierre-André Taguieff, "Le populisme et la science politique du mirage conceptuel aux vrais problèmes", *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 1997, 56, pp. 4-33

³⁵ Interview dans l'hebdomadaire *Le 1*, op. cit.

2.2.b Comment sortir de ce discours mortifère et réinvestir les corps intermédiaires ?

Notre analyse est qu'il y a aujourd'hui une opportunité dont les corps intermédiaires doivent se saisir. Si l'on ne doit pas sombrer dans le discours du déclin, ne cédon pas à la tentation inverse, celle d'un discours béat, niant toutes les difficultés que rencontrent les corps intermédiaires aujourd'hui. Leur réinvestissement appelle, en préalable, une vision pragmatique, réaliste et dépassionnée, qui ne fasse l'impasse ni sur leurs défauts ni sur leurs limites. Pour les syndicats, l'éloignement de la base, la tendance au repli sur soi, la défense des intérêts des organisations elles-mêmes, leurs rivalités ou l'éloignement du terrain de l'entreprise, sont autant d'éléments qui ont été documentés et qui fondent cette défiance. Dans leur *Sociologie des syndicats*³⁷, Dominique Andolfatto et Dominique Labbé ont décrit un double mouvement de marginalisation de la base et de professionnalisation du militantisme, deux phénomènes qui vont à l'encontre de la vitalité démocratique des organisations et de la défense des droits des salariés sur le terrain. Ils démontrent comment, depuis les années 1990, les responsables syndicaux ont pris l'habitude de cumuler les mandats, l'action syndicale devenant alors l'affaire de "professionnels", rémunérés à temps partiel ou complet pour cette activité. Pour un nombre croissant d'entre eux, le militantisme serait devenu une activité à temps plein, envisagée sous un angle technique plutôt que politique, servant des intérêts parfois décorrélés de ceux des travailleurs et des salariés. Cette tendance, qu'il ne faut évidemment pas généraliser, ne peut être totalement niée pour autant. Notre conviction est qu'elle n'a rien d'immuable et que les sursauts récents pourraient l'inverser.

Au-delà des difficultés propres au syndicalisme, la notion d'intermédiaires en général pâtit aujourd'hui de la multiplication d'acteurs dont l'on peine parfois à définir précisément le rôle - lobbys, agences d'affaires publiques et de communication donnent le sentiment d'une superposition d'acteurs dont

la fonction paraît à la fois opaque et bloquante. Ils ne sont plus tant perçus comme des intermédiaires mais plutôt comme des obstacles, des strates hiérarchiques surplombantes, au mieux des entremetteurs mus par des intérêts qui leur sont propres. Cette tendance générale écorne encore davantage l'image des intermédiaires de toute nature, perçus comme des forces paralysantes, obscures et illégitimes, plutôt que facilitatrices et représentatives.

Ajoutons enfin que les défiances se superposent et s'alimentent les unes les autres. Le cas des médias est ici très intéressant. Selon le baromètre de la confiance du CEVIPOF que nous avons déjà cité, ils figurent parmi les bons derniers du classement, recueillant 28 % de confiance seulement, derrière les syndicats et les grandes entreprises privées. *Le baromètre de la confiance des Français dans les médias*³⁸ du journal La Croix, réalisé par Kantar, permet d'approfondir ce constat. Selon ses résultats, plus de la moitié des sondés (54 %) assure que, "la plupart du temps, il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité". 59 % des personnes interrogées pensent que les journalistes ne sont pas indépendants face aux pressions des partis politiques et du pouvoir. Le petit monde des intermédiaires serait ainsi en cours de cartellisation, chacun des acteurs s'influençant les uns les autres, formant cette caste défendant des intérêts contraires à ceux qu'ils doivent représenter, défendre ou informer. Là encore, cette perception d'entente qui s'entretient et se protège, alimente le discours populiste et lui donne du crédit. Il est donc impératif de le corriger.

³⁷ Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Sociologie des syndicats, La Découverte, coll. "Repères Sociologie", 2007*

³⁸ *Baromètre 2023 de la confiance des Français dans les médias, étude Kantar Public onepoint pour La Croix*

Les cinq grands défis

Les corps intermédiaires font donc face à plusieurs défis capitaux, qui relèvent autant de la perception que de l'organisation et de la mutation. Ces défis doivent être appréhendés en prenant compte des singularités de chacun et appellent un traitement distinct. **Nous avons identifié cinq défis au moins, qui seront détaillés dans de prochaines notes d'action de l'Institut Montaigne :**

1. Le défi de la **mobilisation et de la représentativité**
2. Le défi du **renouvellement générationnel**
3. Le défi des **ressources**
4. Le défi de la **responsabilité et de l'autonomie**
5. Le défi de la **professionnalisation**

Pour les relever, des efforts doivent être engagés des deux côtés. Le pouvoir exécutif doit permettre ces évolutions en acceptant d'écouter et de responsabiliser. Marginalisés et dotés de prérogatives subalternes, ils ne joueront pas le jeu du dialogue politique et social. Responsabilisés, ils retrouveront ce sens de l'honneur que nous décrivions plus tôt. En les cantonnant au rôle de simples rouages, d'exécutants, ils s'enfermeront dans le discours performatif du blocage et de l'intransigeance, et nourriront toujours davantage les critiques de populistes qui n'en demandaient pas tant. Et l'on ne pourra en attendre que de funestes résultats, démocratiques, économiques et sociaux.

Remerciements

L'auteur de cette note remercie l'ensemble de l'équipe de l'Institut Montaigne ayant permis sa réalisation, notamment Polly Lefèvre, Lola Carbonell et Amélie Dupuis, ainsi que l'ensemble des personnes auditionnées ou consultées dans l'élaboration de ce travail :

- **Dominique Andolfatto**, Professeur des universités en Science Politique, Centre de recherche et d'étude en droit et science politique, Université de Bourgogne
- **Claire Andrieu**, Professeure émérite des universités, Spécialiste d'histoire politique et sociale du XX^{ème} siècle, Centre d'histoire de Sciences Po
- **Carole Bachelot**, Professeure des universités en Science politique, Spécialiste de sociologie politique, Université de Lille
- **Bruno Cautrès**, Chercheur au CNRS et au CEVIPOF, Sciences Po, Spécialiste des comportements et des attitudes politiques
- **Michel Duclos**, ancien ambassadeur, Conseiller spécial à l'Institut Montaigne
- **Jonathan Guiffard**, expert résident, Institut Montaigne
- **Christophe Jaffrelot**, expert associé, Institut Montaigne
- **Marc Lazar**, expert associé, Institut Montaigne
- **Asma Mhalla**, Spécialiste des enjeux politiques et géopolitiques de la Tech
- **Bertrand Martinot**, expert associé, Institut Montaigne
- **Franck Morel**, expert associé, Institut Montaigne

Les opinions exprimées dans cette note n'engagent ni les personnes précédemment citées ni les institutions qu'elles représentent.

L'Institut Montaigne vous propose de contribuer à la réflexion publique sur ces enjeux afin d'élaborer collégalement des propositions au service de l'intérêt général.

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

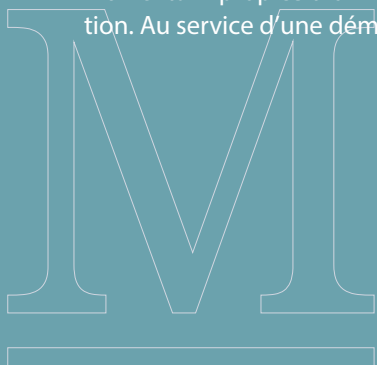
Imprimé en France
Dépôt légal : avril 2023
ISSN : 1771-6756



Abb France	Cohen Amir-aslani	Katalyse	Randstad
Abbvie	Compagnie Plastic	Kearney	Ratp
Accenture	Omnium	Kedge Business School	Relx Group
Accuracy	Conseil Supérieur Du	Kkr	Renault
Adeo	Notariat	Kpmg S.a.	Rexel
Adit	Crédit Agricole	La Banque Postale	Ricol Lasteyrie
Aéma	D'angelin &co.ltd	La Compagnie Fruitière	Rivolier
Air France - Klm	Dassault Systèmes	Linedata Services	Roche
Air Liquide	De Pardieu Brocas Maffei	Lloyds Europe	Rokos Capital
Airbus	Diot Siaci	L'oréal	Management
Allen & Overy	Doctolib	Loxam	Roland Berger
Allianz	Ecl Group	Lvmh - Moët-hennessy	Rothschild & Co
Amazon	Edenred	- Louis	Rte
Amber Capital	Edf	Vuitton	Safran
Amundi	Edhec Business School	M.charraire	Sanofi
Antin Infrastructure	Egis	Macsf	Sap France
Partners	Ekimetrics France	Maif	Schneider Electric
Archery Strategy	Enedis	Malakoff Humanis	Servier
Consulting	Engie	Mazars	Sgs
Archimed	Eqt	Média-participations	Sier Constructeur
Ardian	Esl & Network	Mediobanca	Sncf
Arqus	Eurogroup Consulting	Mercer	Sncf Réseau
Astrazeneca	Fgs Global Europe	Meridiam	Sodexo
August Debouzy	Fives	Michelin	Snef
Avril	Getlink	Microport Crm	Spvie
Axa	Gide Loyrette Nouel	Microsoft France	Suez
Baker & Mckenzie	Google	Mitsubishi France S.a.s	Taste
Bearingpoint	Groupama	Moelis & Company	Tecnet Participations Sarl
Bessé	Groupe Bel	Moody's France	Teneo
Bg Group	Groupe M6	Morgan Stanley	The Boston Consulting
Bnp Paribas	Groupe Orange	Natixis	Group
Bolloré	Hameur Et Cie	Natural Grass	Tilder
Bona Fidé	Henner	Nestlé	Tofane
Bouygues	Hitachi Energy France	Ocirp	Totalenergies
Brousse Vergez	Hsbc Continental Europe	Oddo Bhf	Ubs France
Brunswick	Ibm France	Oliver Wyman	Unibail-rodamco
Capgemini	Ifpass	Ondra Partners	Veolia
Capital Group	Inkarn	Onepoint	Verlingue
Careit	Institut Mérieux	Onet	Vinci
Carrefour	International Sos	Optigestion	Vivendi
Casino	Interparfums	Orano	Wakam
Chubb	Intuitive Surgical	Ortec Group	Wavestone
Cis	Ionis Éducation Group	Pai Partners	Wendel
Cisco Systems France	Iqo	Pelham Media	Willis Towers Watson
Clifford Chance	Isrp	Pergamon	France
Club Top 20	Jantet Associés	Prodware	Zurich
Cma Cgm	Jolt Capital	Pwc France & Maghreb	
Cnp Assurances	Kantar Public	Raise	

Notre pays peut-il se passer de ses corps intermédiaires ? Recul continu des adhésions militantes, contournement des syndicats, remplacement progressif des partis traditionnels par des mouvements, circulation d'une information de plus en plus horizontale. Ces exemples interrogent très profondément la place et la pérennité de la médiation et de la représentation organisée dans notre pays. Dans une société de plus en plus désintermédiée, peut-on se passer de ces relais ? Les mutations sociétales et technologiques, comme les demandes croissantes de démocratie directe, entérinent-elles leur obsolescence et leur déclin ? Ou, au contraire, appellent-elles leur impératif réinvestissement ?

Cette note d'enjeux de l'Institut Montaigne donne des clés de réponse à l'ensemble de ces questions. Elle revient d'abord sur l'histoire de ces corps et leurs fondements depuis la Révolution ; une histoire faite d'ambivalences et de contradictions, où la défiance et la promotion se succèdent et parfois se superposent, une histoire complexe et loin d'être linéaire, que l'on a souvent voulu réduire à la caricature. Elle analyse ensuite la façon dont les transformations sociales, économiques et numériques bousculent aujourd'hui leurs fondamentaux. Trois conclusions se dessinent alors. La première, c'est que l'obsession du déclin concernant les corps intermédiaires n'a rien de nouveau ni d'immuable. La seconde, c'est que ce discours décliniste nourrit dangereusement les théories populistes, pionnières dans la revendication d'un lien direct, désintermédié, entre le peuple et son *leader*. La troisième enfin permet de dessiner un *momentum* propice à un réinvestissement de ces corps et de leur fonction. Au service d'une démocratie vivante, sociale et politique.



10 €
ISSN : 1771-6756
NEJ2304-02